

*Exposé au CF sur la  
conduite des op. milit.*

LE PRÉSIDENT  
DE LA  
CONFÉDÉRATION SUISSE

Berne, le 12 décembre 1950.



Personnelle

Sekretariat Gst. Chef	
<input checked="" type="checkbox"/>	Gst. Chef
<input type="checkbox"/>	Pers. Gst. Of.
<input type="checkbox"/>	Adm. Adjunkt
<input type="checkbox"/>	U'gr. Front
<input type="checkbox"/>	U'gr. Ter. D.
<input type="checkbox"/>	U'gr. Rückw.
<input type="checkbox"/>	Festungswesen
<input type="checkbox"/>	Materialsekt.

Monsieur le Colonel commandant de corps L. de MONTMOLLIN,  
Chef de l'Etat-major général,

B e r n e .

Monsieur le Colonel commandant de corps,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 décembre, ainsi que le texte de l'exposé que vous avez fait au mois de novembre au Conseil fédéral sur la conduite de nos opérations militaires et vous exprime mes vifs remerciements.

C'est bien comme vous l'écrivez dans votre lettre que j'envisage l'évolution possible de la situation en Europe. Sans doute une invasion militaire de l'Europe occidentale ne peut pas être exclue. Toutefois il me paraît plus probable et plus conforme à la tactique communiste que l'URSS cherchera à agir à l'intérieur des pays pour susciter un renversement du régime et éventuellement une guerre civile. L'Autriche semble être actuellement le pays le plus menacé. En Allemagne, les opérations seraient dirigées par la police ou les troupes de l'Allemagne orientale. En France et en Italie, le parti communiste pourrait créer des troubles et chercher à s'emparer du pouvoir par la force. L'Europe deviendrait le champ d'une vaste guerre civile, dans laquelle les communistes, quelle que soit leur nationalité, s'opposeraient aux troupes chargées de défendre le Gouvernement. Cette manière de voir les choses est peut-être une simple vue de l'esprit. Il est d'ailleurs difficile, sinon impossible de se rendre compte exactement comment les événements se dérouleraient.

./.



Mais ils auraient en tout cas plus que le caractère de simples troubles intérieurs, contre lesquels on pourrait se prémunir en prenant des mesures de police à la frontière. Sans que l'on puisse sans doute déjà aujourd'hui préparer un plan pour faire face à une telle évolution, on doit, me semble-t-il, songer à une pareille éventualité, qui exigerait une action de notre armée toute différente de celle que lui imposerait une attaque militaire.

Nous pourrions à l'occasion, peut-être au début de l'année prochaine, nous entretenir de cette question, qui mérite d'être examinée.

Veillez agréer, Monsieur le Colonel commandant de corps, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Max Petitpierre*

Max Petitpierre